

Affichée le 29/06/2023

Certifiée exécutoire

le 29/06/2023

Le Maire,

Marie Christine PERAUDEAU

Extrait du registre des Délibérations du 27 juin 2023**DELIBERATION N°**

Type	Année	N° chronologique	code
DE	2023	045-2023	3-1-1



Le deux mille vingt trois le vingt sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PERAUDEAU Marie-Christine, Maire

Présents : Marie-Christine PERAUDEAU, Eric BAHUON, Agnès CHARLES, Philippe PICON, Gilles MADRANGES, Marie-Pierre LEMAUX, Annie BAUD, Denis PIERRE, Thierry GUILLON, Georges RIGA, Sandrine SAGOT, Bertrand ROCHE, Manuela BOSSEAU, Béatrice BRICOU, Christine SCHNEIDER, Rodolphe TELLO Y VAZQUEZ, Brigitte PERAUX, Christophe CANTET

Absents ayant donné pouvoir : Philippe MAISSANT à Béatrice BRICOU

Absents : Dimitri DAUDET, Laure RAISON,

Absents excusés :

Secrétaire de Séance : Georges RIGA

Date de convocation : 20 juin 2023

Acquisition par le Maire de biens vacants et sans maître revenant de plein droit à la commune

rapporteur : Madame CHARLES

Il est proposé au conseil municipal l'acquisition par la commune d'ARVERT de parcelles dont le dernier propriétaire connu est Roger Jules Albert PÉPONNET né le 27 mai 1896 à ARVERT et décédé le 14 mai 1949 à ARVERT.

Vu l'article 713 du Code Civil

Vu les articles L.1123-1-1° et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la circulaire NOR/MCT/B/06/00026 C du 8 mars 2006

Vu la déclaration de succession n°107 de M. Roger Jules Albert PÉPONNET obtenue des Archives Départementales de la Charente-Maritime le 10 mars 2023 indiquant que la succession a été enregistrée le 11 décembre 1950, soit depuis plus de 30 ans,

Considérant que les parcelles cadastrées :

- section F n°193 sise Fief du Maine Geay d'une superficie de 20 a 80 ca
- section F n°296 sise Fief du Maine Geay d'une superficie de 18 a 55 ca
- section G n°762 sise Le Maine Piochet d'une superficie de 6 a 20 ca
- section G n°826 sise Fief de Volette d'une superficie de 2 a 80 ca
- section G n°954 sise Haut Fouilloux d'une superficie de 11 a 75 ca
- section G n°962 sise Haut Fouilloux d'une superficie de 7 a 30 ca

ne figurent pas dans la déclaration de succession

Madame le Maire expose à l'assemblée :

Après recherches, il apparaît que, pour les parcelles cadastrées :

- section F n°193 sise Fief du Maine Geay d'une superficie de 20 a 80 ca
- section F n°296 sise Fief du Maine Geay d'une superficie de 18 a 55 ca
- section G n°762 sise Le Maine Piochet d'une superficie de 6 a 20 ca
- section G n°826 sise Fief de Volette d'une superficie de 2 a 80 ca
- section G n°954 sise Haut Fouilloux d'une superficie de 11 a 75 ca
- section G n°962 sise Haut Fouilloux d'une superficie de 7 a 30 ca,

aucun successible ne s'est présenté depuis plus de 30 ans.

AR Prefecture

017-211700216-20230627-045_2023-DE

Reçu le 29/06/2023

Dans ces conditions, en application de l'article L.1123-1-1° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, ces biens sont considérés comme sans maître et peut faire l'objet d'une appropriation de plein droit par la commune sur simple délibération du Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité

d'incorporer les parcelles cadastrées :

- section F n°193 sise Fief du Maine Geay d'une superficie de 20 a 80 ca
- section F n°296 sise Fief du Maine Geay d'une superficie de 18 a 55 ca
- section G n°762 sise Le Maine Piochet d'une superficie de 6 a 20 ca
- section G n°826 sise Fief de Volette d'une superficie de 2 a 80 ca
- section G n°954 sise Haut Fouilloux d'une superficie de 11 a 75 ca
- section G n°962 sise Haut Fouilloux d'une superficie de 7 a 30 ca
-

dans le domaine privé de la commune en ce que celles-ci sont sans maître.

d'évaluer les biens ci-dessus désignés à 1011 € (0,15 € par m2)

d'autoriser le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires à la reconnaissance de cette situation

Sens du vote		NOMS PRENOMS	PROCURATIONS	
Pour	19	Marie-Christine PERAUDEAU, Eric BAHUON, Agnès CHARLES, Philippe PICON, Gilles MADRANGES, Marie-Pierre LEMAUX, Annie BAUD, Denis PIERRE, Thierry GUILLON, Georges RIGA, Sandrine SAGOT, Bertrand ROCHE, Manuela BOISSEAU, Béatrice BRICOU, Christine SCHNEIDER, Rodolphe TELLO Y VAZQUEZ, Brigitte PERAUX, Christophe CANTET	Philippe MAISSANT à Béatrice BRICOU	
Contre	0		Exprimés	19
abstentions	0		Majorité	10

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Marie Christine PERAUDEAU

